

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie - rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : [mairiestgermain70@orange.fr](mailto:mairiestgermain70@orange.fr)

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h,  
samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h.

Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi de 9 à 11 h.

## COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 23 MAI ET 2 JUIN 2020

### Mise en place du nouveau conseil municipal de Saint Germain samedi 23 mai 2020

*Le Conseil municipal d'installation s'est tenu dans le respect des mesures de prévention COVID 19*

*La salle était préparée de manière à permettre de disposer, au mieux, une personne par table (table de 2 m). De la solution hydroalcoolique était disponible et un point d'eau avec savon à disposition proche. De plus le port du masque était rendu obligatoire pour toute la durée de la séance.*

**Étaient présents le 23 mai à 10 h :** Jean-Louis Gatschiné, Maire sortant ; Maryline Caravati, Solange Staub, Adjointes ; Arnaud Jurettigh, Olivia Beluche, Dominique Letellier, Caroline Triquenot, Olivier Gavaille, Freddy Staehli, Adeline Durpoix, Lucie Roch, Alain Dubois, Sylvie Frechard Conseillers.

Absents ayant donné pouvoir : Hélène François, Gérald Contamain, Vincent Galvan.

---

Après avoir procédé à l'élection du Maire et des Adjointes, le Conseil municipal est composé comme suit : Maryline **Caravati** Maire, Arnaud **Jurettigh** 1<sup>er</sup> Adjoint, Olivia **Beluche** 2<sup>ème</sup> Adjointe, Dominique **Letellier** 3<sup>ème</sup> Adjoint, Caroline **Triquenot** Conseillère déléguée. Olivier **Gavaille**, Hélène **François**, Freddy **Staehli**, Adeline **Durpoix**, Gérald **Contamain**, Lucie **Roch**, Vincent **Galvan**, Solange **Staub**, Alain **Dubois**, Sylvie **Frechard**, Conseillers municipaux.

**La maire et les adjoints ont été élus à l'unanimité (soit 12 voix), trois conseillers ayant choisi de ne pas participer au vote et de quitter la séance.**

Suite à l'installation, la maire a fait lecture aux conseillers présents, de la « Charte de l'élu » qui a été remise à chacun, ainsi qu'un exemplaire des articles portant sur l'exercice du mandat de conseiller au regard de la législation du travail.

La répartition des domaines d'intervention se mettra en place ainsi :

- Arnaud JURETTIGH, premier Adjoint, suppléera la maire dans ses principales fonctions et assumera conjointement avec Dominique LETELLIER la gestion de la forêt et des étangs. Conseiller associé : Olivier GAVOILLE.

- Olivia BELUCHE, deuxième Adjointe aura la responsabilité de l'action sociale (colis des aînés), des écoles, des fêtes et cérémonies, patrimoine, fleurissement, animation du village... Elle partagera ses responsabilités avec Caroline TRIQUENOT, Conseillère déléguée, qui assurera également les relations avec les associations et la communication.

- Dominique LETELLIER, troisième Adjoint, suppléera le Premier adjoint. Il aura également la responsabilité de la voirie, des réseaux (eau, assainissement...).

Conseiller associé : Olivier GAVOILLE.

D'une manière plus générale, chaque Conseiller sera régulièrement associé à la gestion de la Commune et apportera son expertise, son savoir faire et ses idées en fonction de ses envies et de sa disponibilité.

## **Conseil municipal du mardi 2 juin 2020**

Etaient présents le 2 juin à 18 h 30 : Maryline **Caravati** Maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Adjoints ; Caroline **Triquenot** Conseillère déléguée, Olivier **Gavoille**, Hélène **François**, Freddy **Stahli**, Adeline **Durpoix**, Lucie **Roch**, Solange **Staub**, Alain **Dubois**, Sylvie **Frechard**, Conseillers municipaux. Absents excusés ayant donné pouvoir : Lucie **Roch**, Vincent **Galvan**.

La maire informe le Conseil de la démission de Gérald **Contamain**, remplacé par Annabel **Dudoret** qui entre dans sa fonction de Conseillère le jour même.

La Maire, à la demande d'un conseiller, a rappelé quelques points abordés lors du Conseil du 23 mai et la séance a été ouverte par l'élection ou la désignation des représentants dans les différentes commissions

**Commission d'appel d'offres** : La Maire est Présidente de la commission.

Les titulaires sont : Arnaud JURETTIGH, Alain DUBOIS, Caroline TRIQUENOT.

Les suppléants sont : Sylvie FRECHARD, Solange STAUB, Hélène FRANCOIS.

### **Commission communale des impôts directs**

Elle sera présidée par la Maire. Elle comporte 12 membres parmi les 24 personnes non élues proposées par le conseil municipal à l'administration fiscale qui procède à leur nomination. Cette commission se réunit pour classer les différentes constructions sur la commune.

### **Commission des biens indivis de la Fabrique de l'Église**

Concerne le cimetière, l'église et le presbytère qui appartiennent en commun à Saint Germain, Froideterre, La Nouvelle et Lantenot.

Constituée de 12 membres, les représentants de Saint-Germain sont : Caroline TRIQUENOT, Olivia BELUCHE, Dominique LETELLIER.

### **Commission de contrôle des listes électorales**

La Maire détient le pouvoir de radiation. Le rôle de la commission est de vérifier la régularité de la liste électorale afin de s'assurer des bonnes décisions de la Maire.

Conseillers volontaires au regard de l'article L19

Annabel DUDORET, Adeline DURPOIX, Freddy STAELHI, Solange STAUB, Alain DUBOIS.

### **Commission CLECT** (Commission locale des Charges Transférées)

Le titulaire est : Arnaud JURETTIGH, la suppléante : Hélène FRANCOIS.

### **Délégués COFOR** (Association des Communes Forestières)

Le titulaire est : Dominique LETELLIER, la suppléante est : Annabel DUDORET.

**Délégué défense** : Le délégué Freddy STAEHLI

**Délégué pandémie grippale** : La déléguée est Adeline DURPOIX

**Délégués PNRBV** (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges )

Le titulaire est : Dominique LETELLIER, la suppléante : Maryline CARAVATI

**Délégués au Collège des Mille étangs**

La titulaire est : Olivia BELUCHE, la suppléante est : Hélène FRANCOIS

**Délégués SIED** (Syndicat Intercommunal d'Électrification et de Développement de la Haute-Saône).

Le titulaire est : Arnaud JURETTIGH, le suppléant est : Olivier GAVOILLE.

**Délégués SIVU** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) des écoles

Les titulaires sont : Olivia BELUCHE, Lucie ROCH, Adeline DURPOIX. Le suppléant est : Freddy STAEHLI

**Délégués CNAS**

Carole PHILPPE est déléguée des Agents, Maryline CARAVATI est déléguée des élus.

**Urbanisme**

Les Conseillers et Adjointes en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme sont : Caroline TRIQUENOT, Lucie ROCH, Olivia BELUCHE, Arnaud JURETTIGH, Dominique LETELLIER, Olivier GAVOILLE.

**Règlement de la pêche aux Monts Reveaux**

Après la Lecture de la proposition du règlement pour l'année 2020 celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ouverture de la pêche aura lieu le **samedi 6 juin**. Possibilité de pêcher jusqu'au 25 octobre.

La vente des cartes débute le **4 juin** au secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture au public. Les cartes journalières sont également en vente chez madame Jeannot, au bureau de tabac.

Les tarifs sont définis ainsi :

- **carte journalière** (à partir de 12 ans) **6 euros** ;

- **carte annuelle** : (personne de moins de 16 ans ou à mobilité réduite habitant St-Germain) **15 euros**, personne extérieure au village **22 euros**.

- **carte annuelle adulte** : habitant de St-Germain **30 euros**, personne extérieure au village **44 euros**.

- **carte vacances** : **18 euros** (15 juillet au 16 août) ; à noter que l'horaire de pêche est étendu de 6 h à 21 h, uniquement pour cette période estivale.

- **Gratuité** (1 ligne flottante) pour les **enfants de moins de 12 ans**, accompagnés d'un porteur de carte.

Membres de la commission pêche sont :

Dominique LETELLIER , Arnaud JURETTIGH, Olivier GAVOILLE . Louis NEVERS employé saisonnier.

**Abattage des arbres chemin de La Louvière**

De très grands arbres situés dans le talus communal représentant un risque pour les

lignes électriques et le futur pavillon nécessitent d'être abattus.  
La proposition de Monsieur MOUREY pour l'abattage d'un merisier et de 6 sapins est retenue. Le montant est de 600 Euros HT.

## **VIE QUOTIDIENNE**

### **URBANISME**

**Les permanences reprennent à partir 8 juin. Celles-ci ont lieu à la mairie le lundi de 10h à 12h.**

### **ORDURES MÉNAGÈRES (Rappel)**

Pour toute question, veuillez vous adresser à la **Communauté de Communes du Pays de Lure**, rue des Berniers à LURE. **Tél. 03 84 89 00 30.**

### **BRUIT (Rappel)**

#### **Arrêté préfectoral DDASS/2006 n°21 du 18/05/2006**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

### **BIBLIOTHÈQUE**

Les activités de la bibliothèque ont repris depuis le samedi 30 mai. Elle ouvre uniquement le samedi matin, mais de 9 h à 12 h. L'attention des lecteurs est appelée sur le respect strict des mesures de sécurité sanitaires qui sont affichées à l'entrée des locaux. (port du masque, lavage des mains au gel avant d'entrer, respect de la distanciation physique...).

### **INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE DES ENFANTS NÉS EN 2017 - Rappel**

1 - Se rendre **à la mairie de Saint-Germain** avec un justificatif de domicile et le livret de famille : M. le Président du SIVU des Écoles vous délivrera un certificat d'inscription.

2 - Se présenter **à l'école** avec :

- le certificat d'inscription
- le carnet de santé de l'enfant
- deux photos d'identité au nom de l'enfant.

#### **Les inscriptions peuvent se faire :**

- tous les jeudis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'école élémentaire.

En cas d'impossibilité, téléphoner à l'école au **03 84 30 04 29** pour convenir d'un rendez-vous.

### **RECYCLAGE DE PAPIERS ET JOURNAUX À L'INITIATIVE DES PARENTS D'ÉLÈVES- Informations**

L'association de parents d'élèves, Les Fées Clochette, ne pourra plus collecter les papiers destinés au recyclage à partir de ce jour. En effet, le cours du papier ayant subi une forte baisse il est désormais obligatoire de payer pour faire enlever le papier. En conséquence, l'association ne percevant plus rien pour assurer cette prestation, se voit contrainte d'y mettre un terme. Pour rappel, cette action appréciée de tous les habitants, permettait aux « Fées Clochette » de financer diverses actions au profit des écoliers de Saint-Germain.

Avec beaucoup de regrets l'association demande à toutes et tous de ne plus apporter de papiers le samedi matin et sous le préau. Tous les membres de l'association vous remercient pour votre implication dans cette action qui a permis d'aider à la réalisation de nombreux projets et compte sur votre compréhension. Il vous appartient désormais de déposer vos papiers à recycler dans votre bac personnel.

### **REPRISE DES ACTIVITÉS DU FREP (avec mise en place de l'application des gestes barrières)**

Le Foyer Rural de Saint-Germain reprend l'activité de la section pétanque le mardi après-midi. Renseignements auprès de Michèle FRECHIN au 03 84 62 79 84.

La section tennis reprend aussi ses activités. Renseignements auprès de Bruno LAMBOLEY au 06 70 84 42 85 et Alain GÉHANT au 03 84 62 90 05

***Propos et remerciements adressés aux Germinois(es), par Maryline Caravati, Maire.***

***Après avoir vécu un début de mandat très particulier, en raison des événements et perturbations liés à la crise sanitaire de la COVID 19, Jean-Louis Gatschiné, Maire sortant, les adjoints et conseillers sortants ont fait face avec civisme et dynamisme au cours des 3 derniers mois écoulés. Tous les habitants ont notamment été équipés d'un masque de protection, lavable et utilisable plusieurs fois. Nous avons répondu présent chaque fois qu'une demande arrivait à la mairie. Le personnel communal a également assuré sa mission sans reculer devant le risque sanitaire.***

***En ce qui me concerne, cette période de transition m'a permis d'appréhender encore mieux l'ampleur de la mission que vous avez confiée à ma nouvelle équipe et moi-même. Je suis fier de continuer à œuvrer pour mon village, et avec une municipalité motivée, rajeunie et déjà au travail depuis le 23 mai.***

***Je remercie l'ensemble des citoyens qui ont voté le 15 mars. Je sais que certains n'ont pas pu se déplacer pour des raisons de précautions de santé. Toutefois que chacun trouve ici l'expression de ma profonde gratitude. J'assumerai mes fonctions avec dignité et courage portée par un beau challenge : Saint-Germain, notre village est un village dans lequel il fait bon vivre.***

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le lundi 22 juin à 18 h 30.

Imprimé par nos soins